

gouvernement fédéral, des centres d'emplois, du ministère du Développement des ressources humaines.

Qu'on pense au programme Article 25 qui vient de l'assurance-chômage, aux programmes de développement de l'employabilité et aux programmes spéciaux qui sont consacrés à certains organismes visant à aider des clientèles particulières. On se rend compte que tout le monde a une bonne volonté, mais en même temps, on remarque une inefficacité souvent évidente, inefficacité d'ailleurs que le ministre du Développement des ressources humaines admet lui-même. Hier, à la période des questions, il a justement dit qu'il voulait faire des changements au Canada et dans ses politiques, parce qu'il voyait depuis deux ans que les politiques étaient inefficaces.

Alors, on se retrouve avec deux ordres de gouvernement qui, d'une certaine façon, poursuivent des politiques qui sont inefficaces, justement parce que ces politiques se chevauchent, s'opposent, s'annulent dans le fond. L'argumentation du Bloc québécois face au projet de loi qui est devant nous actuellement est de dire qu'il faudrait qu'il n'y ait qu'un ordre de gouvernement qui s'occupe de ces questions.

Si on regarde la Constitution canadienne, on s'aperçoit que ce serait des programmes de nature provinciale. Alors, nous avons demandé, au Québec, que le gouvernement fédéral se retire de ces programmes et que ce soit le gouvernement du Québec qui en ait la responsabilité. C'est sûr que les autres provinces ne veulent pas obtenir ces pouvoirs, mais nous du Québec, compte tenu de notre histoire, compte tenu que le gouvernement du Québec est le gouvernement d'un peuple, d'une nation distincte de celle du Canada, nous voulons avoir la maîtrise d'oeuvre de ces programmes.

Depuis 30 ans, c'est une revendication du gouvernement du Québec qui date du temps de M. Lesage, de M. Johnson, de M. Bourassa, de M. Lévesque. C'est une revendication constante. Nous nous sommes toujours heurtés à une fin de non-recevoir. S'il y avait eu une bonne volonté de la part du gouvernement fédéral, peut-être en serions-nous arrivés, au Canada, à un fédéralisme asymétrique qui aurait fait que le Québec puisse mettre de l'avant ses politiques et se sentir respecté et, en même temps, les autres provinces auraient pu avoir une centralisation plus grande et auraient pu réaliser des programmes qui sont dans l'intérêt de leur main-d'oeuvre, ce que nous n'avons pas actuellement au Canada.

• (1315)

C'est un peu le mur que nous frappons actuellement ces années-ci, que ce soit le gouvernement du Québec ou le gouvernement fédéral. C'est la conséquence de ce refus depuis 30 ans du gouvernement fédéral de tenir compte des intérêts particuliers du gouvernement du Québec qui ont été mis de l'avant par tous les gouvernements au Québec depuis 50 ans, depuis même Maurice Duplessis.

Alors j'appelle les députés à rejeter le projet de loi en deuxième lecture de façon qu'on arrive au Canada à faire respecter les juridictions de chacune des constituantes de la fédération.

Initiatives ministérielles

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Merci, monsieur le Président.

M. Milliken: Quel bonheur.

M. Nunez: Je voudrais, si le député d'en face me le permet, participer aujourd'hui à la discussion sur le projet de loi C-96 constituant légalement le ministère du Développement des ressources humaines.

Comme je le signalais dans mon intervention du 20 novembre, ce projet de loi accentue la présence fédérale et accorde au ministre de nouveaux pouvoirs, l'autorisant entre autres à négocier directement avec des instances et organismes locaux en passant par-dessus la tête des provinces. Je dénonce, encore une fois, les visées centralisatrices du gouvernement fédéral. Au Québec, vous le savez, il existe un large consensus pour obtenir la maîtrise des programmes de formation de la main-d'oeuvre. Or, les nombreux dédoublements et chevauchements en cette matière s'avèrent excessivement coûteux et inefficaces.

Afin de prouver l'inefficacité du gouvernement fédéral et particulièrement de ce ministère, je signale que le vérificateur général du Canada, dans son rapport déposé le 21 novembre, il y a deux jours, formule des critiques très sévères à l'égard des programmes de formation de la main-d'oeuvre. Il indique que ces programmes sont mal adaptés aux besoins des entreprises. Il estime que entre 1988 et 1990, 300 000 postes demeuraient vacants chaque année, faute de main-d'oeuvre qualifiée. Or, les programmes de formation du ministère ne portaient que sur 5 p. 100 de ces postes vacants. Ce problème s'est produit alors que le taux de chômage augmentait. C'est incroyable! Il faut dénoncer donc l'inefficacité et le gaspillage du gouvernement fédéral dans ce domaine, alors que ce ministère du Développement des ressources humaines consacre deux milliards de dollars par année à la formation de la main-d'oeuvre.

Le vérificateur constate qu'il n'existe aucune mesure systématique ou globale pour faire face à la problématique mentionnée.

Je voudrais aussi mentionner que l'article 6 du présent projet de loi donne droit au ministre de contourner les provinces pour établir des liens directs avec les institutions financières, les organismes locaux ou toute personne de son choix, «en vue d'améliorer le marché de l'emploi et de promouvoir l'égalité et la sécurité sociale». De plus, le ministre peut déléguer ce mandat «à toute personne ou organisme qu'il désigne». Cette disposition ouvre la voie à la sous-traitance et à la privatisation des services d'emploi, principe qui est d'ailleurs en évidence déjà dans la rationalisation du réseau des centres d'emploi fédéraux.

Ce projet autorise également la Commission de l'emploi et de l'assurance-chômage à «déléguer ses attributions [...] à toute personne ou organisme qu'elle désigne». Dans l'ancienne loi, au paragraphe 31(3), elle ne pouvait déléguer qu'à «des membres de son personnel ou, avec l'accord du ministre, à des membres du ministère». Elle dispose ainsi d'un pouvoir de délégation équivalent à celui du ministre, ce même ministre qui s'apprête à annoncer des coupures additionnelles de 1,25 milliard de dollars à l'assurance-chômage. Un milliard deux cent cinquante millions de dollars, c'est beaucoup.